Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur
Filière Régionale Ecotourisme

Guide de saisie de l'offre écotouristique dans Apidae

Guide à destination de tous les contributeurs Apidae concernés par la saisie et la qualification de l'offre écotouristique régionale (OIT/OT, AD/ADTs, Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux...)

Guide rédigé par Var Tourisme

SOMMAIRE

1. Le contrat régional de filière Ecotourisme 2
2. Quelle offre sera retenue au titre de l'offre écotouristique régionale ? 3
3. Les règles de saisie de l'offre écotouristique régionale dans Apidae 3
   3.1. Préambule 3
   3.2. Règles de saisie à respecter 3
      A. Rattacher la fiche de l'objet touristique à une entité de gestion et une entité d'information 3
      B. Respecter les règles de saisie édictées par Apidae pour les descriptifs 5
      C. Insérer de belles photos, il faut donner envie, et surtout ne pas oublier les copyrights ! 6
      D. Géolocaliser précisément l'objet afin qu'il puisse remonter sur les cartes des sites Internet des partenaires (CRT Provence Alpes Côte d'Azur, ADT/ADT, Parcs, etc.) 7
   3.3. Saisir les écolabels 8
      A. Esprit parc national 8
      B. Valeurs parc naturel régional 9
      C. Hôtels au naturel 9
      D. La Clef Verte 10
      E. Ecolabel Européen 10
      F. Jardin remarquable 11

1. Le contrat régional de filière Ecotourisme

Le contrat régional de filière Ecotourisme fédère les acteurs phares de l'écotourisme : les parcs régionaux représentés par l'interPNR Tourisme, les parcs nationaux (représentés par le PN Écrins), le Réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels (RREN), l'Agence de Développement des Alpes de Haute Provence, Var Tourisme, Provence Tourisme, Vaucluse Provence Attractivité, l'Agence de Développement des Hautes-Alpes, le Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Comité Régional de Tourisme Côte d'Azur France, la Fédération Régionale des Offices de Tourisme (FR.OT), la Métropole Nice Côte d'Azur et la Région.

La Région Sud compte 4 parcs nationaux (Calanques, Ecrins, Mercantour, Port-Cros), 8 parcs naturels régionaux (Alpilles, Baronnies provençales, Camargue, Luberon, Préalpes d'Azur, Sainte-Baume, Verdon, Queyras), un parc naturel régional en devenir (Mont Ventoux).

S'ajoutent à cela de nombreux autres espaces naturels protégés regroupés au sein du Réseau régional des espaces naturels (RREN), à l'instar du Grand Site de France de la Sainte-Victoire, des réserves naturelles nationales et régionales, des Espaces naturels sensibles départementaux, des UNESCO Géoparcs, des sites du Conservatoire du Littoral, du Parc marin de la Côte-Bleue, etc.), portant à 60% la couverture du territoire régional en espaces protégés.

L'objectif de ce contrat est de faire de la Région Sud une destination d'écotourisme incontournable tant en France qu'à l'international en valorisant la diversité de nos espaces naturels protégés et en faisant émerger une offre touristique écolabellisée dont nous assurerons la promotion.

Pour cela il convient que cette offre soit saisie dans Apidae de façon qualitative et rigoureuse.

2. Quelle offre sera retenue au titre de l'offre écotouristique régionale ?

Pour être retenue en tant qu'offre écotouristique par votre AD/ADT, qui la critérisera à l'aide du critère interne « Région Sud / Filière Ecotourisme », il est nécessaire que cette offre réponde aux 3 prérequis suivants :

A. *Une offre située :*
   - *soit dans un Parc national ou un Parc naturel régional,*
   - *soit dans ou à proximité immédiate (moins de 5 kms) des espaces naturels protégés et gérés suivants :*

Une propriété du Conservatoire du Littoral, Une propriété d'un Conseil départemental (ENS), Un Grand Site de France ou une OGS en cours, Une Réserve naturelle nationale ou régionale, Un Géoparc UNESCO, Une forêt domaniale.

B. *Une offre proposée par un prestataire engagé dans une démarche d'écolabellisation. Les écolabels retenus sont les suivants :*

Esprit parc national, Valeurs parc naturel régional, Hôtels au naturel, Clef verte, Ecolabel européen, Jardin remarquable.

C. *Une offre respectant les règles de saisie dans Apidae : voir ci-dessous.*

3. Les règles de saisie de l'offre écotouristique régionale dans Apidae

3.1. Préambule

Seules les fiches respectant dans leur intégralité les règles de saisie énoncées dans ce guide, dans le 3.2., seront retenues au titre de l'offre écotouristique régionale par les structures gérant cette offre (AD/ADTs).

- **Ces fiches seront critérisées par les AD/ADTs à l'aide du critère interne « Région Sud / Filière Ecotourisme ».**
- **Les AD/ADTs saisiront dans chacune de ces fiches un « descriptif privé ».**
  - *Ce descriptif privé permettra d'enrichir le descriptif standard par l'apport d'informations qui seront utiles à une clientèle centrée sur la découverte de la nature, dans le respect de l'environnement et de la culture locale.*
- **En aucun cas les propriétaires des fiches ne devront les supprimer sans accord préalable de leur AD/ADT.**

3.2. Règles de saisie à respecter

A. Rattacher la fiche de l'objet touristique à une entité de gestion et une entité d'information

L'entité de gestion
Structure ayant en charge la gestion de l'objet touristique au sens juridique du terme - par exemple : *l'organisateur d'une manifestation, le propriétaire ou gérant d'une structure (une association, une mairie, un Conseil départemental pour un musée ; une société pour un restaurant, un hébergement ; etc.)*

L'entité d'information

Structure référente pour répondre aux demandes du grand-public et assurer la promotion de la prestation – par exemple :
généralement l'entité de gestion est aussi entité d'information mais ce peut-être l'OIT/OT/BIT/PIT ou le prestataire lui-même.

Avantages de rattacher une entité de gestion et une entité d'information à un objet touristique : une mise à jour en cascade
La mise à jour de la fiche ENT sera automatiquement répercutée sur toutes les fiches objets gérées par cette ENT

TRES IMPORTANT POUR AVIZI : dans l'onglet « Contacts » de ces fiches ENT ne pas oublier de saisir les noms, les fonctions et les coordonnées des contacts de TOUTES les fiches objets rattachées à cette fiche ENT.

Exemple : fiche ENT de gestion du Site archéologique de Glanum (PCU) dont l'onglet « Contacts » est mal renseigné

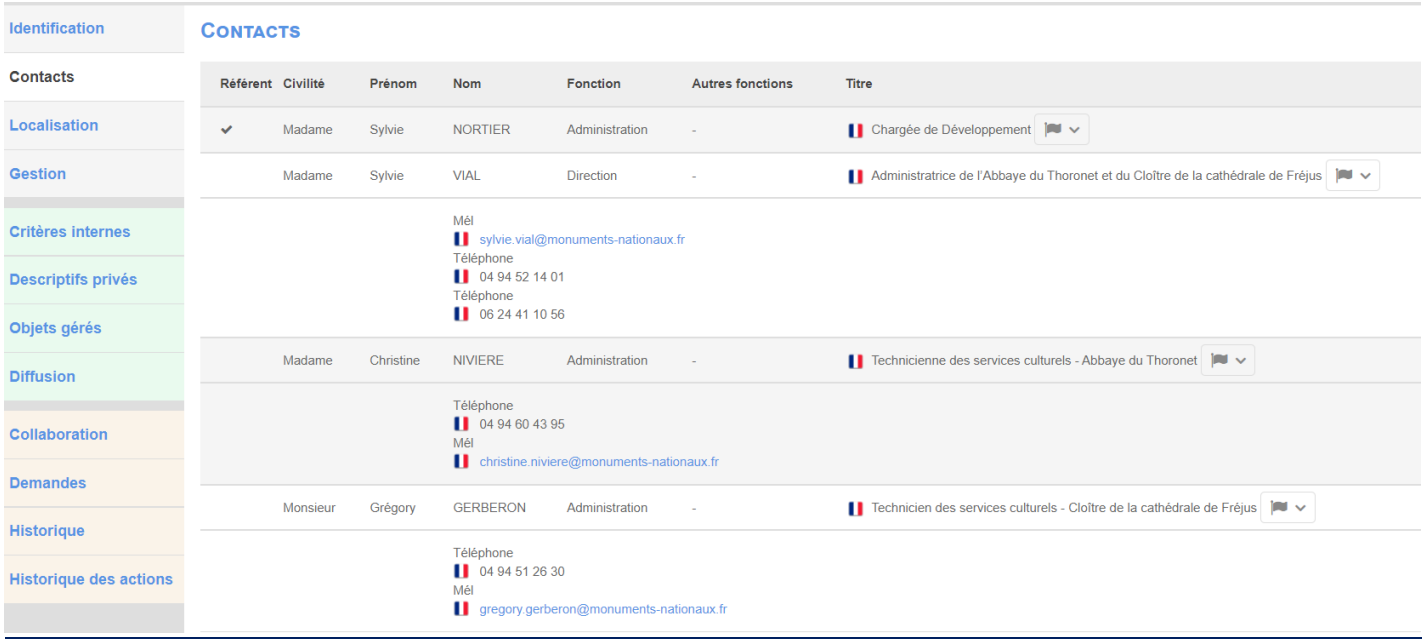

Le « Site archéologique de Glanum » est géré par le « Centre des Monuments Nationaux » = ENT de gestion.

Or la fiche ENT « Centre des Monuments Nationaux » est incomplète. Ne sont saisis que les contacts de l'Abbaye du Thoronet et du Cloître de la Cathédrale de Fréjus alors que devraient être saisis les contacts de tous les monuments de la Région Sud gérés par le Centre des Monuments Nationaux (Non seulement l'Abbaye du Thoronet et la Cathédrale de Fréjus mais aussi le Site archéologique de Glanum, l'Abbaye de Montmajour, le Château d'If, le Trophée d'Auguste, la Villa Kérylos, le Cap Moderne, l'Hôtel de Sade, le Monastère de Saorge et la Place forte de Mont-Dauphin).

Dans l'onglet « Gestion » de ces fiches ENT, ne pas oublier de saisir dans le bloc « Informations administratives » le n° de SIRET et pour tous les opérateurs de voyages et de séjours le n° d'Immatriculation Atout France

Exemple : la fiche ENT de gestion du Château d'Astros (PDT) dont le n° de SIRET est bien identifié.

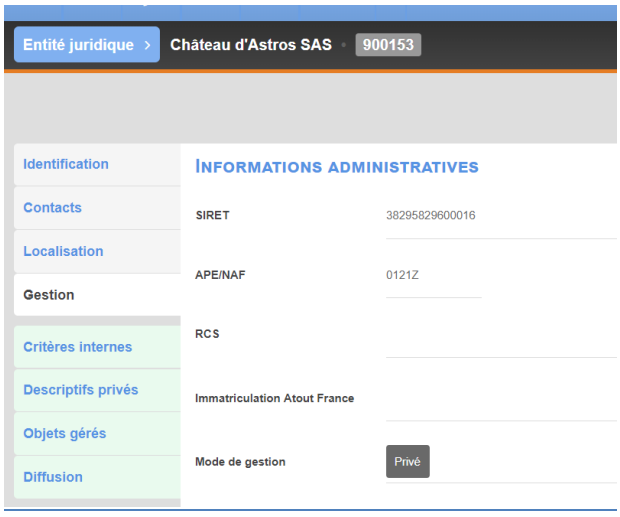

B. Respecter les règles de saisie édictées par Apidae pour les descriptifs :

Règle de saisie du descriptif court : texte d'accroche donnant envie de lire la suite. 255 caractères max.

Règle de saisie du descritif détaillé : le descriptif détaillé vous permet d'apporter tous les compléments nécessaires à la description de la prestation. Le nombre de caractères n'est pas limité. Attention, vous ne devez pas débuter votre descriptif détaillé en reprenant les éléments du descriptif court.

Exemple : la fiche du Bistrot de Pays Café de Niozelles (RES)

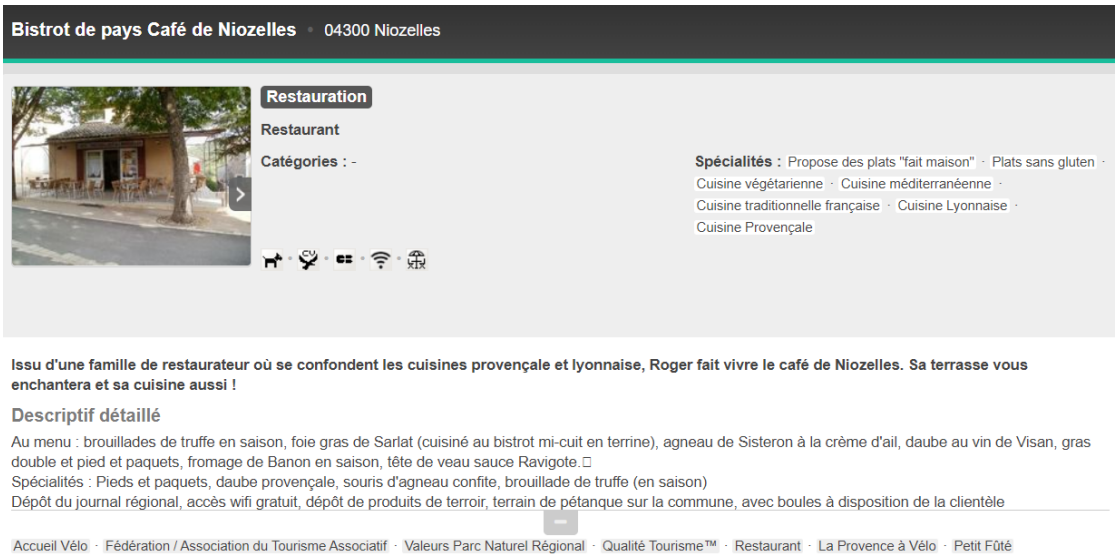

BON

Des descriptifs respectant les règles de saisie d'Apidae : un descriptif court de type texte d'accroche et un descriptif long apportant des précisions.

Exemple : la fiche de l'Auberge les Glycines (HOT)

MAUVAIS

Une saisie qui ne respecte pas les règles d'Apidae : le descriptif détaillé débute en reprenant les éléments du descriptif court

C. Insérer de belles photos, il faut donner envie, et surtout ne pas oublier les copyrights !

Ne seront retenues au titre de l'Offre Ecotouristique que les objets touristiques dont les fiches présentent au moins 2 photos avec mention d'un copyright.

A noter : *vous trouverez dans Apidae, en bas de la page du tuto « saisie Onglet Multimédias », un contrat type de cession des droits photos*

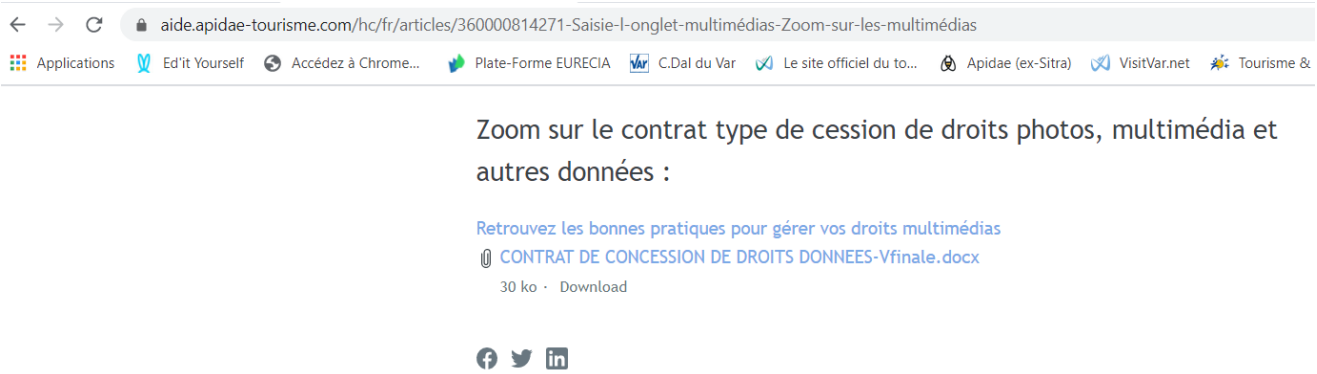

Rappels des règles relatives aux photos :

- **Insérer des photos aux caractéristiques suivantes :** haute définition, format jpeg (1200 pixels sur le grand côté et 10 Mo maxi)
- **Renseigner tous les champs de la photo :**
  - **Champ Nom** : titre de la photo (ex. Domaine du Rayol – Jardin des Méditerranées – Rayol-Canadel-sur-Mer)
  - **Champ Légende :** descriptif de la photo (ex. Domaine du Rayol – Jardin des Méditerranées)
  - **Champ Copyright** : **la saisie du Copyright est une obligation légale et doit faire mention de l'identité du titulaire des droits de la photo. Il doit être libellé de la façon suivante :**
    - Si on connaît le nom du photographe, indiquer :
      "[Nom du photographe] / [éventuellement la structure qui gère les droits]" (nom de l'agence du photographe, du prestataire ou OT)
    - Si on ne connaît pas le nom du photographe, indiquer :
      « DR (pour Droits Réservés) / [nom de l'OT] » s'il a eu la cession des droits ou « DR / [nom prestataire touristique] » si c'est le prestataire qui a eu la cession des droits).
  - **Champ Date limite de publication** : il dépend de la nature du contrat photo, si dans le contrat il y a une date limite de publication il faut la saisir dans ce champ. Attention**,** à l'échéance indiquée, l'image n'est plus publiée ni exportée depuis la plateforme Apidae.

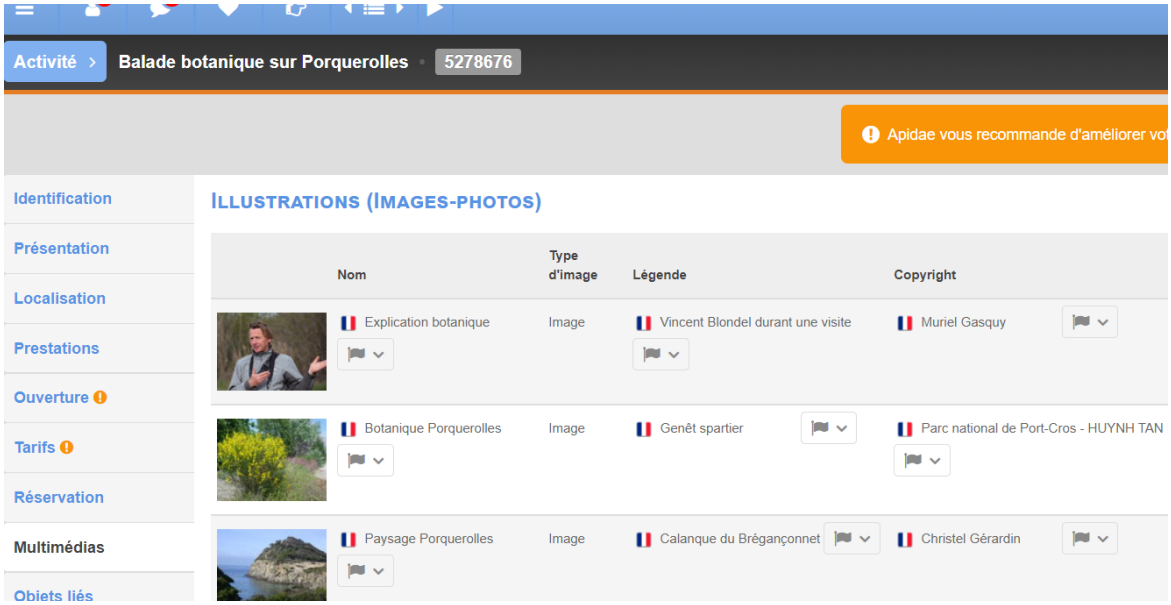

BON

Bon exemple :
Nom + légende + copyright /OK
Taille des photos OK car > à 1200 pixels sur le + grand côté

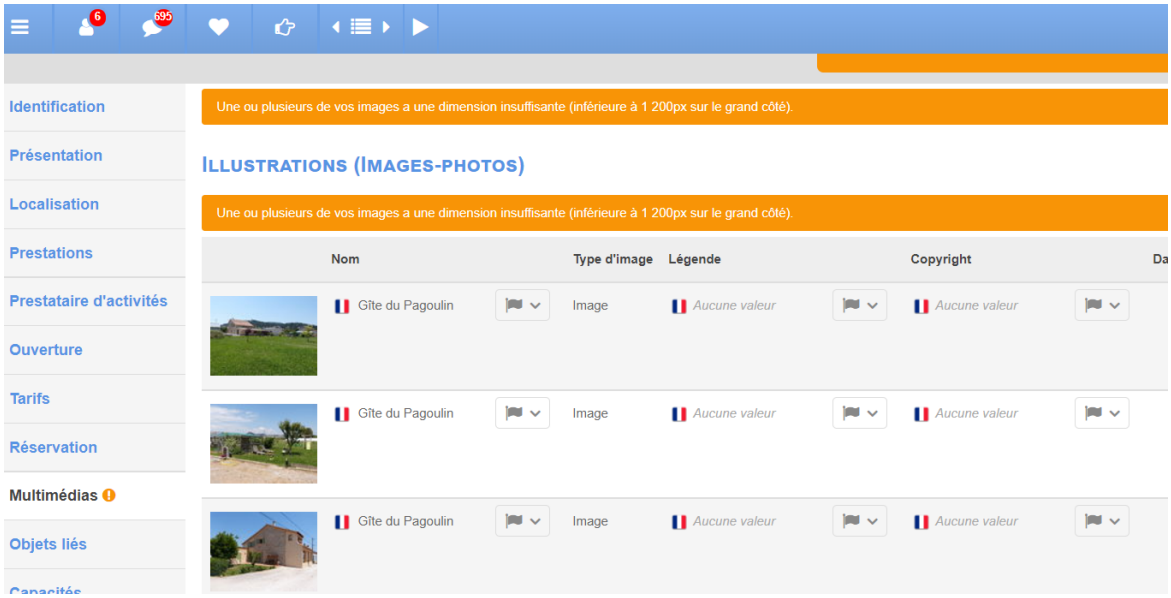

MAUVAIS

Absence de légende et de copyright !

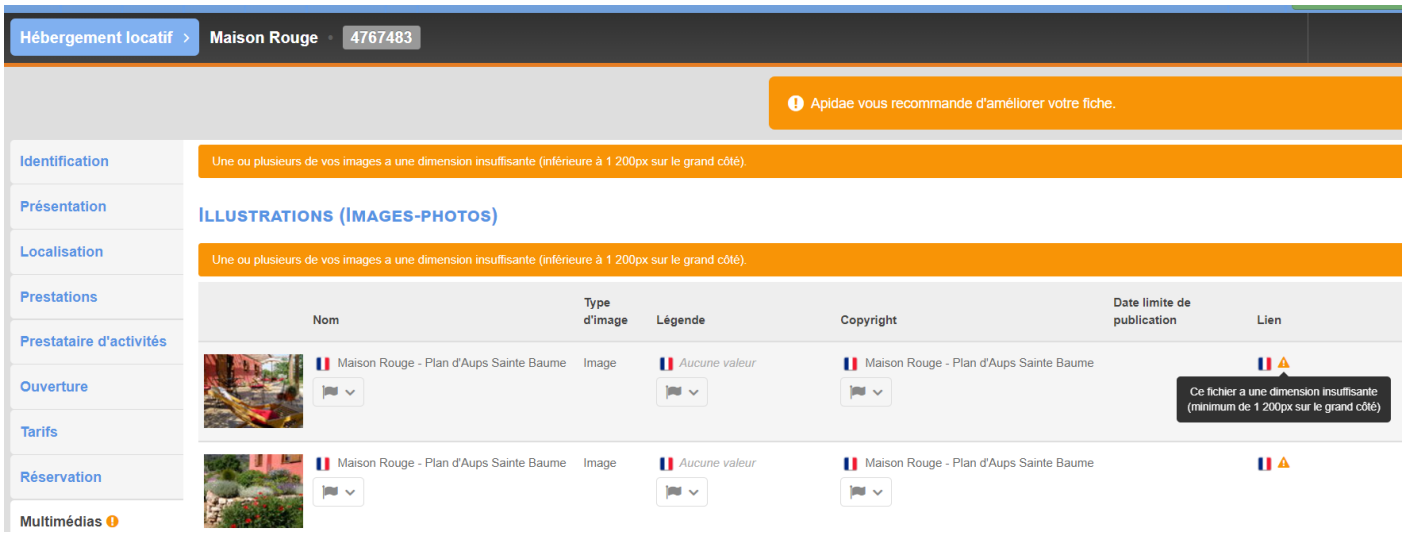

MAUVAIS

Absence de légende et taille des photos insuffisante

D. Géolocaliser précisément l'objet afin qu'il puisse remonter sur les cartes des sites Internet des partenaires (CRT Provence Alpes Côte d'Azur, ADT/ADT, Parcs, etc.)

Rappels

- **Onglet « Localisation » / Bloc « Géolocalisation »**
  - **Important : ne pas oublier de valider la géolocalisation**

Dès lors que vous avez saisi une adresse sur votre fiche, la géolocalisation est automatiquement activée et située sur cette adresse.

Il est important de vérifier si cette géolocalisation est correcte.
*Si cette géolocalisation est incorrecte, vous pouvez la modifier en cliquant sur le bouton **Modifier** et déplacer le repère à l'endroit souhaité.*

BON *Bonne géolocalisation*

3.3. Saisir les écolabels

Où trouver les écolabels retenus ?

A. Esprit parc national

Onglet « Gestion » / bloc « Typologies promo Apidae » / National / Esprit parc national

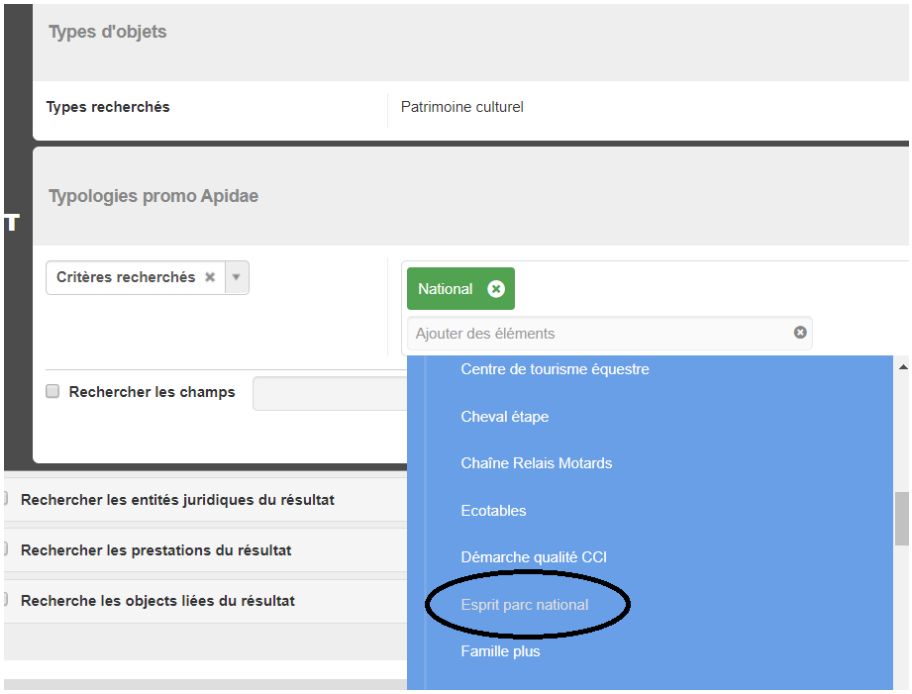

B. Valeurs parc naturel régional :

Onglet « Gestion » / bloc « Typologies promo Apidae » / National / Valeurs Parc Naturel Régional

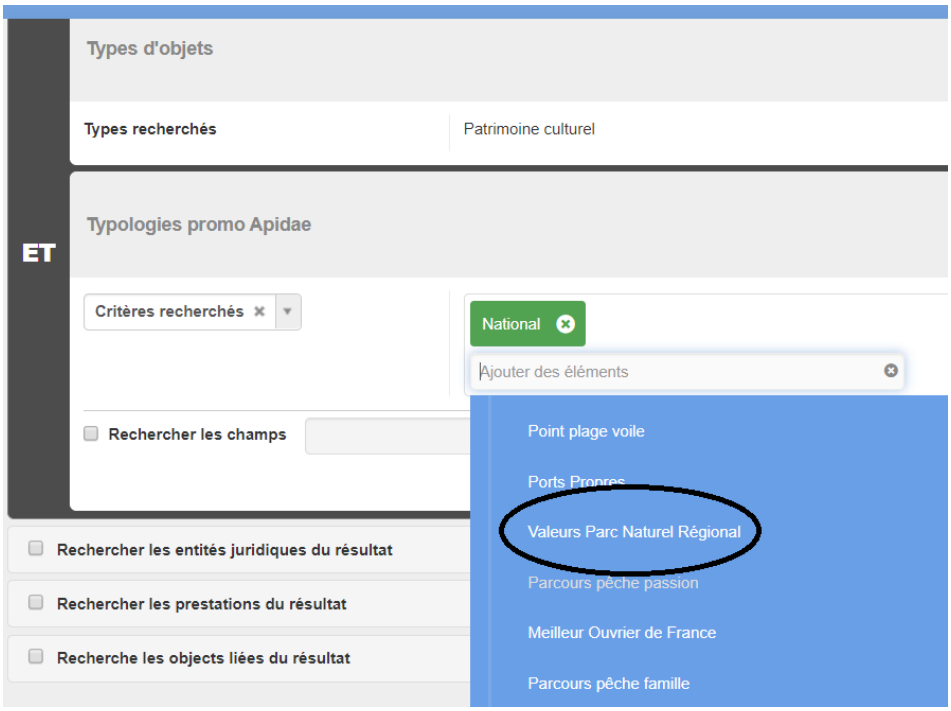

C. Hôtels au naturel

Onglet « Gestion » / bloc « Typologies promo Apidae » / Equipements développement durable / Label développement durable / Hôtels au naturel

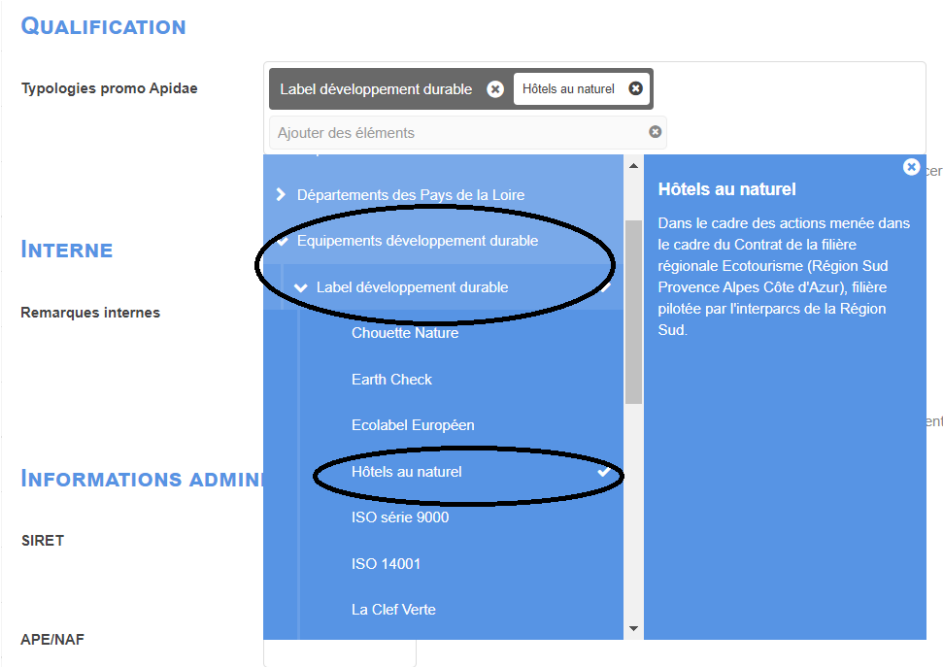

D. La Clef Verte

Onglet « Gestion » / bloc « Typologies promo Apidae » / Equipements développement durable / Label développement durable / La Clef Verte

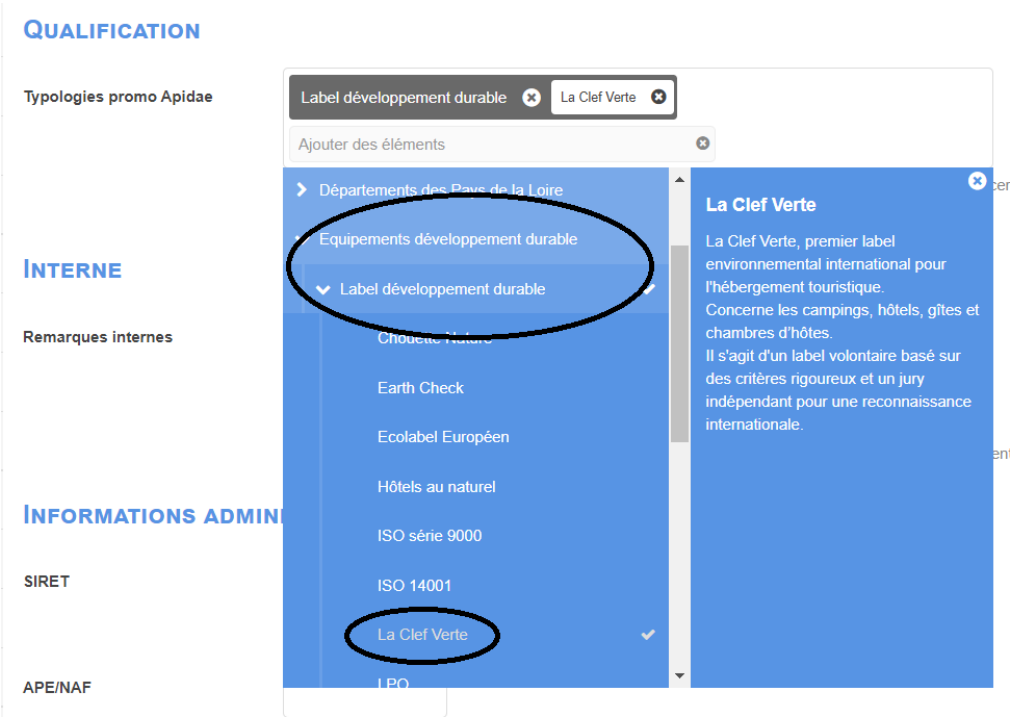

E. Ecolabel Européen

Onglet « Gestion » / bloc « Typologies promo Apidae » / Equipements développement durable / Label développement durable / Ecolabel Européen

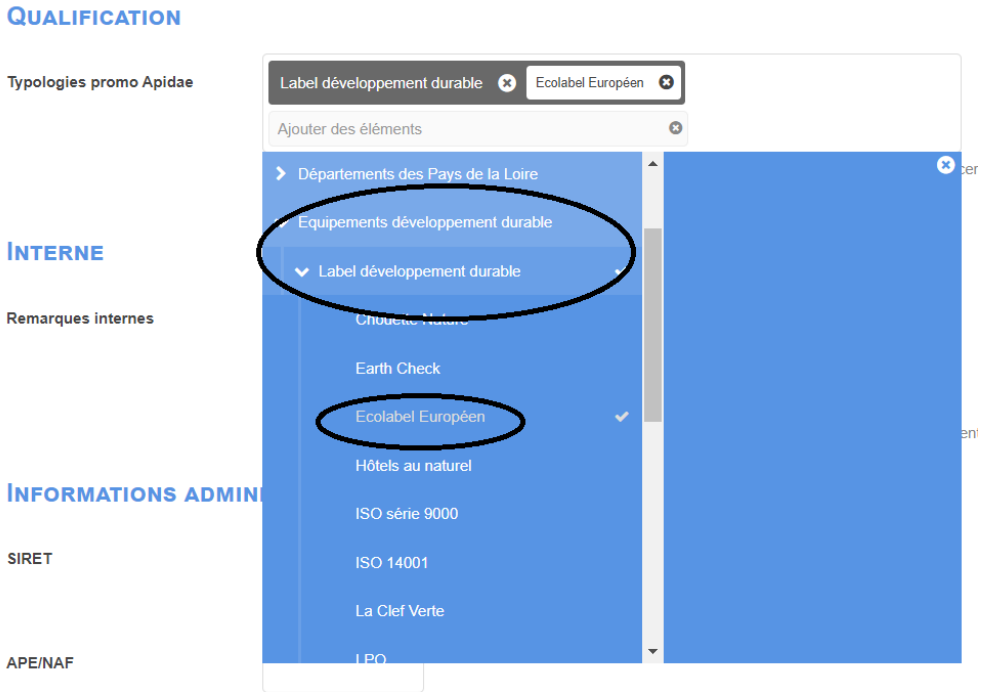

F. Jardin remarquable
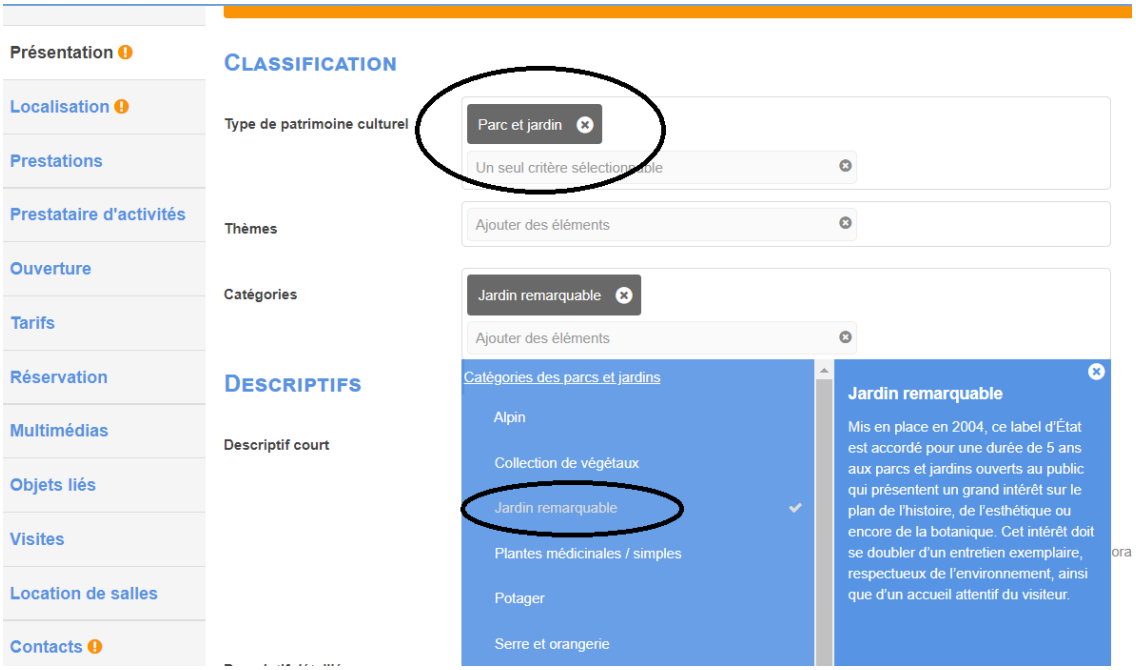
Onglet « Présentation » / bloc « Classification / Catégories « Jardin remarquable »